

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU DE PROFESSIONNALISATION

GESTIONNAIRE DE PAIE

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

- * Niveau Bac+2
- * Niveau Bac avec expérience
- * Etre âgé(e) de moins de 30 ans pour l'apprentissage et de plus de 30 ans en contrat de professionnalisation

OBJECTIFS :

- * Le (la) gestionnaire de paie assure le suivi, le contrôle de fiabilité, l'analyse et le traitement des informations sociales collectées afin de réaliser un traitement fiable de la paie
- * Il (elle) la vérifie en fonction de la législation, des conventions collectives et des contrats de travail
- * Le (la) gestionnaire de paie assure une veille technique sur les évolutions réglementaires et la jurisprudence qu'il (elle) analyse et prend en compte en permanence.
- * Il (elle) extrait et prépare les données sociales issues de la production des bulletins de salaires pour les transmettre aux organismes sociaux (télédéclarations) ou au service des ressources humaines (bilan social, tableaux de bord, demandes spécifiques)

- * Le (la) gestionnaire de paie exerce son activité de façon autonome au sein d'un service spécialisé en collaboration avec d'autres professionnels (juristes, informaticiens)
- * Il (elle) assure un rôle d'information et de conseil à l'interne comme à l'externe

MODALITÉS ET DÉLAI D'INSCRIPTION :

- * Inscription sur dossier

TARIF :

- * Formation gratuite pour le candidat en contrat d'apprentissage

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- * Infrastructure connectée, innovante, modulable et ergonomie adaptée aux personnes handicapées



Formation par alternance
au **CAMPUS DU
MARTELET**

MFR DU CAMPUS DU MARTELET

92 rue Dépagueux 69400 Limas
04 69 37 21 90 / campus.martelet@mfr.asso.fr
www.campus-martelet.mfr.fr





MÉTHODES MOBILISÉES :

- * Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR et reposant sur le milieu socio-professionnel
- * Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- * Epreuves terminales

DÉBOUCHÉS :

- Emploi :
- * Gestionnaire de paie
- * Entrepreneuriat

DURÉE :

- * Formation sur 1 an d'octobre à septembre (448 heures)
- * Rythme de 1 semaine en formation par mois

CONTENU DE LA FORMATION :

455 h en enseignement professionnel

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (DÉCLINÉ EN PROCESSUS)

* Assurer le suivi social

- Droit social
- Gestion de la formation
- Gestion administrative du personnel
- Retraite
- Outils bureautiques
- Elaboration de sa carrière

* Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

- Eléments fondamentaux du bulletin paie
- Règles de paie
- Paie informatisée

* Autres

- Conventions collectives
- Suivi pédagogique

Référence du décret général : Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants. Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) : Arrêté du 20/12/2005 paru au JO du 29/12/2005 - Arrêté du 25/0/2009 paru au JO du 11/07/2009 - Arrêté du 19/02/2014 paru au JO du 02/03/2014. Arrêté du 18 juillet 2019 portant prorogation du titre professionnel de gestionnaire de paie publié au JO le 23/08/2019, pour 2 ans.



Formation par alternance
au CAMPUS DU
MARTELET

MFR DU CAMPUS DU MARTELET

92 rue Dépaigneux 69400 Limas
04 69 37 21 90 / campus.martelet@mfr.asso.fr
www.campus-martelet.mfr.fr

